



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Georges Legros de DANNES, sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, Maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque conseiller municipal le dix-sept Mai deux mil vingt et un.

Etaient présents :

CARTON Olivier
NOREL Roger
DEBRIS Peggy
LEPRETRE Pascal
LIBERT Patricia
POMMELET Rodrigue
ROBLIN Natacha
BEAUDLET Myriam
SAILLY Christophe
LELEU Jean-Philippe
EFFNER Jean-Pierre

Absents excusés :

Madame LAMBERT Elodie : donne pouvoir à Monsieur Olivier CARTON
Madame GRAVELINES Isabelle
Monsieur GINOLIN Frankie

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire de séance.

Madame LIBERT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2021.

I) PRESENTATION D'UNE ETUDE PREALABLE A UN PROJET DE TERRITOIRE PAR LA SOCIETE COREM :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur WATTEZ, chef de projet, de la société COREM, spécialisée dans l'assistance urbaine des territoires et programmes.

Après une étude de la commune de Dannes, les constats suivants ont été établis :

- Dannes est un territoire attractif avec un nombre important de biens à rénover, de nombreuses demandes d'achat d'habitants extérieurs, avec des montants élevés pour certaines transactions et une tendance à la hausse. Il reste à démontrer si cet enjeu d'attractivité constitue une opportunité ou une menace.
- Une entrée de village qualitative avec une composante végétale et rurale omniprésente dans le paysage, une faible densité urbaine et un bâti patrimonial. Ce qui représente un enjeu de densité et de paysage.

- Des voies de circulation axées sur la voiture avec une hiérarchisation des voies (une voie principale, des voies secondaires et des chemins privés) qui privilégie l'usage des véhicules motorisés, une absence de voies douces. Ce qui constitue un enjeu de développement.
- L'impact sur les équipements : un minimum de 20 % de logements sociaux, le choix d'une typologie de population pour les 80 % restant, la capacité actuelle des équipements sur le territoire communal. D'où un enjeu d'équilibre entre l'offre et la demande.

Monsieur le Maire remercie Monsieur WATTEZ de cette présentation et laisse la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Madame DEBRIS Peggy fait part qu'une analyse des besoins sociaux est en cours et que dès que les résultats seront connus elle les communiquera à la société COREM afin de compléter cette étude.

II) PRESENTATION DE L'ETUDE DE DRAINAGE DU CIMETIERE PAR LA SOCIETE V2R :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEROY de la société V2R pour la présentation de l'étude de drainage du cimetière de la commune.

L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic de la situation existante afin de définir l'origine des inondations récurrentes du site du cimetière et envisager les solutions techniques qui pourraient être mises en œuvre.

Après différentes analyses et études menées et afin d'éviter toute immersion même partielle des caveaux dans l'eau, un système de drainage permettant un rabattement de la nappe de la craie jusqu'à une profondeur de 2.10 m sur l'ensemble de la parcelle devra être mis en place.

Dans le cas contraire, la profondeur maximale des caveaux devra être limitée à 1.0 m par rapport au sol nature.

La société V2R propose donc de drainer la nappe par la réalisation de tranches drainantes à grande profondeur - environ 2.50 m – afin de permettre le drainage sous le niveau des caveaux estimé à 2.10 m de profondeur. Le réseau de drainage ainsi créé se raccorderait sur le réseau pluvial existant à l'arrivée du cimetière.

Cette solution s'avère complexe en raison des profondeurs de tranchées à mettre en œuvre entre les tombes avec nécessité de réaliser des blindages.

Pour les prochaines concessions, la société V2R suggère d'adopter des caveaux à 2 places dont la profondeur maximale est de 1.40 m (1.25 m dans le sol) tout en maintenant un principe de drainage.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Leroy pour cette présentation.

Il fait part également à l'assemblée que son prédécesseur a acheté un terrain pour l'extension du cimetière et qu'il faudra également avoir recours à ce système de drainage.

III) PERSONNEL :

1. Organisation du temps de travail emplois saisonniers :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 12 avril 2021, il avait été décidé de créer quatre emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent du 1^{er} au 31 juillet 2021 et quatre emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent du 1^{er} au 31 août 2021.

Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération en date du 12 avril 2021 et d'organiser le temps de travail de ces emplois saisonniers comme suit :

- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 5 au 16 juillet 2021
- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 19 au 30 juillet 2021
- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 2 au 13 août 2021
- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 16 au 27 août 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à annuler la délibération en date du 12 avril 2021 et de créer :

- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 5 au 16 juillet 2021
- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 19 au 30 juillet 2021
- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 2 au 13 août 2021
- 2 emplois saisonniers d'une durée hebdomadaire de 35 heures du 16 au 27 août 2021.

IV) FINANCES:

1. Ecole Municipale des Sports :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les inscriptions des enfants aux activités sportives ont été réglées par les parents pour la période de janvier à juin 2021.

Ces activités ont été interrompues pendant un certain temps en raison des contraintes liées à la crise sanitaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déduire la somme de 10 € 00 par enfant concerné de l'inscription au centre de loisirs de juillet-août 2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité des membres présents, de déduire la somme de 10 € 00 par enfant concerné de l'inscription au centre de loisirs de juillet-août 2021.

2. Loyer logement communal : 10 Rue de la Mairie :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa réunion du 17 mai 2021, les Membres du C.C.A.S. ont procédé à l'attribution du logement communal situé 10, rue de la Mairie à Madame Gwendoline PAUCHET. Cette dernière occupera le logement si possible dès le mois de Juin. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel de ce logement à 400 € 00, charges non comprises avec un bail de location fixé à 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure un bail de location pour le logement situé 10, Rue de la Mairie avec Madame Gwendoline PAUCHET, pour une durée de 3 ans qui commencerait à courir le 1^{er} juin 2021, moyennant un loyer mensuel de 400 € 00.

V) AFFAIRES GENERALES :

1. Baux professionnels Kinésithérapeute et Pédicure podologue :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les deux baux professionnels du kinésithérapeute et du pédicure podologue.

Les travaux sont presque terminés et dès que possible les deux professionnels de santé pourront prendre possession des lieux.

Monsieur le Maire propose de fixer les loyers mensuels à 350 € 00 et 330 € 00. Cette différence s'explique par un local légèrement plus grand.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, les Membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer les baux professionnels avec le kinésithérapeute et le pédicure podologue.

VI) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS :

1. Convention de mise à disposition d'une archiviste :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a approuvé la création d'un service d'archives mutualisé et intercommunal.

Ce nouveau service mutualisé a pour objectif de mettre à la disposition des communes membres de la CAB qui le souhaitent une archiviste diplômée actuellement à temps plein à la CAB.

La participation financière a été fixée par le Conseil Communautaire à 26 € 00 net par heure d'intervention. La participation de la Commune s'élève donc à 546 € 00 net à verser à la CAB.

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal que la situation des archives de la Commune de Dannes est dégradée et demande l'autorisation à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'une archiviste par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une archiviste par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

VII) DROITS DE PREEMPTION :

- Terrain et immeuble situés, 1 Rue du Château, cadastrés AE 7, AE 8, AE 429, AE 430 appartenant à Madame Françoise GOMEZ, Messieurs David NAVET et Willy NAVET.
- Terrain et immeuble situés, 38, Rue du Centre, cadastrés AE 10, appartenant à Monsieur Senan PEREIRA et Madame Angélique GUEUDRE.

VIII) DIVERS :

1. Station d'épuration :

Monsieur le Maire visitera prochainement les stations d'épuration d'Equihen-Plage et de Le Portel.

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des problèmes rencontrés concernant la station d'épuration de Camiers. Il serait souhaitable que la Communauté de l'Agglomération du Boulonnais participe au financement des travaux mais cette dernière entend plutôt porter un projet de construction d'une station d'épuration à Dannes.

Monsieur le Maire a rencontré des dirigeants d'Eqiom afin de réaliser ce projet sur leur territoire mais ces derniers préfèrent réserver leurs terrains à une société porteuse d'un projet industriel et ont fait part à Monsieur le Maire de l'absence de terrain pour un tel projet.

Monsieur le Maire va leur proposer une nouvelle rencontre afin d'obtenir une parcelle pour cette station d'épuration.

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la précédente municipalité avait accepté qu'un tel projet se situe soit derrière la Cité des Près, soit entre la Rue des Prairies et la Cité des Près.

Monsieur le Maire refuse que ce projet soit installé sur ces terrains, compte tenu des nuisances pour les riverains de la Cité des Près, de l'actuel développement d'un projet associatif autour de l'Etang de pêche ou de futures extensions urbaines du village.

2. Aménagement Rue de la Mer et nouveaux sentiers Mont-Saint-Frieux :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé une étude pour un rallongement de certains sentiers Rue de la Mer en aménageant une boucle reliant les sentiers du Mont-Saint-Frieux à la Plage. Par ailleurs, il souhaiterait, par le biais du Tourisme vert, transformer la route de la Mer en réservant un accès aux vélos et l'autre aux piétons.

L'accès à la plage en voiture sera accordé aux mytiliculteurs et aux pêcheurs de Dannes sur autorisation.

La Commune pourrait, par ce projet, obtenir de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais la mise à disposition de vélos

3. Présentation du site internet de la Commune :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Peggy DEBRIS. Elle rappelle à l'Assemblée que la Commune accueille depuis quelque temps un stagiaire et qu'il a eu pour mission la mise en place du nouveau site internet de la Commune de Dannes. Madame Peggy DEBRIS le remercie pour le travail fourni et présente le nouveau site.

Ce nouveau site est un outil pour les habitants de Dannes mais également facilite le travail des agents communaux. Il permet également de valoriser la Commune de Dannes.

4. Occupation du domaine public : terrasse le Marigny :

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré les exploitants du Marigny et que ces derniers souhaiteraient installer une terrasse sur le côté de leur commerce.

Monsieur le Maire fera rédiger une convention afin de permettre aux propriétaires du Marigny de bénéficier de cette terrasse moyennant une redevance.

5. Eclairage – Insécurité :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis quelques temps la fréquence des dégradations nocturnes sur la Commune est inquiétante : 3 séries de dégradations de plus ou moins forte intensité en quelques semaines.

Certains habitants de la Commune pensent qu'il serait nécessaire de rétablir l'éclairage public la nuit. Monsieur Pascal LEPRETRE précise qu'auparavant, malgré l'éclairage public, des dégradations avaient lieu.

La Commune de Dannes a demandé à la Gendarmerie d'accentuer les rondes nocturnes et d'assurer le respect du couvre-feu.

La séance est levée à 20 heures 30.